MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 397 11 avril 2003

SOMMAIRE

Adepaim S.A.H., Luxembourg 19016	S.e.c.s., Luxembourg	19013
Albrecht Holding S.A., Luxembourg 19035	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Ascella,	
Aprovia Group Holding, S.à r.l., Luxembourg 19029	S.e.c.s., Luxembourg	19013
Athalia Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg. 19030	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih,	
B2R S.A. , Luxembourg 19026	S.e.c.s., Luxembourg	19016
Bacchus Invest S.A., Luxembourg 19013	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih,	
Bessa Holding S.A., Luxembourg 19026	S.e.c.s., Luxembourg	19016
Bessa Holding S.A., Luxembourg 19026	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih,	
Big Smile S.A., Luxembourg	S.e.c.s., Luxembourg	19016
Big Smile S.A., Luxembourg	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar,	
Billington Holding S.A., Luxembourg 19017	S.e.c.s., Luxembourg	19014
Bishop Investments S.A	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar,	
Blizzard S.A.H., Luxembourg 19017	S.e.c.s., Luxembourg	19014
Blue Angel S.A., Luxembourg 19028	DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar,	
Blum, S.à r.l., Rombach	S.e.c.s., Luxembourg	19014
Blum, S.à r.l., Rombach	Eurocost, A.s.b.l	19013
Blum, S.à r.l., Rombach	FIM Europe S.A., Luxembourg	19011
Borgo Gestion, S.à r.l., Luxembourg 19038	FIM Europe S.A., Luxembourg	19011
Business Management Group Holding S.A., Lu-	Fortier Holding S.A., Luxembourg	19050
xembourg	Friends Provident International Luxembourg S.A.,	
BWI - Best Watches International S.A., Luxem-		19023
bourg	Friends Provident International Luxembourg S.A.,	
Camoze S.A.H., Luxembourg		19025
Campo-Sport S.A., Esch-sur-Alzette 19020	Geofond Holdings S.A., Luxembourg	19029
Cegelec S.A., Luxembourg	GT International S.A., Luxembourg	19029
Cegelec S.A., Münsbach	Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.,	
Cegelec S.A., Münsbach 19022	Luxemburg	19030
(Le) Chevalier, S.à r.l., Bascharage 19020	Immo E.V.P. S.C.I., Wiltz	19039
Curvet Europe S.A., Luxembourg 19034	Immobilière de Abweiler S.A., Luxembourg	19039
Dalifin S.A.H., Luxembourg	Immobilière de Lintgen S.A., Mersch	19039
DLB, S.à r.l., Hautcharage 19021	Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Mersch	19039
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Archid,	Intranet S.A., Luxembourg	19013
S.e.c.s., Luxembourg		19038
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Archid,		19033
S.e.c.s., Luxembourg	_	19036
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Archid,		19036
S.e.c.s., Luxembourg	<u> </u>	19016
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Ascella,	, =-	19016
S.e.c.s., Luxembourg	, =-	19039
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Ascella,		19019

Mondia Consulting, S.à r.l., Luxembourg	19011	Sax S.A., Remich	19019
Motothek Echternach, S.à r.l., Echternach	19038	Servex, S.à r.l., Roodt/Syre	19035
Motothek Echternach, S.à r.l., Echternach	19038	Silver Finance Services S.A., Luxembourg	19035
MTO Gulux, S.à r.l., Remich	19034	Société de Gestion du Rominvest International	
MTO Gulux, S.à r.l., Remich	19034	Fund S.A., Luxembourg	19019
Nifea Holding S.A., Luxembourg	19012	Sogepa, S.à r.l., Luxembourg	19032
Nifea Holding S.A., Luxembourg	19012	Strewilux S.A., Wiltz	19010
Nifea Holding S.A., Luxembourg	19012	Sun Finance, Luxembourg	19040
Nifea Holding S.A., Luxembourg	19012	Tamper Technology S.A., Luxembourg	19020
Opus Major S.A., Luxembourg	19048	Tamper Technology S.A., Luxembourg	19023
Opus Major S.A., Luxembourg	19049	Tamper Technology S.A., Luxembourg	19023
P.C.I. Services, S.à r.l., Luxembourg	19032	Taufin International S.A., Luxembourg	19017
P.C.I. Services, S.à r.l., Luxembourg	19032	Tech Investment Holding S.A., Luxembourg	19015
Peralex S.A., Luxembourg	19011	Tecnimont International S.A., Luxembourg	19015
PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-		Temtrade S.A., Luxembourg	19018
bourg	19011	Union Bank of Norway International S.A., Luxem-	
Resource Revision, S.à r.l., Luxembourg	19019	bourg	19021
Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Lu-		Untere Mühle, S.à r.l., Remich	19033
xembourg	19020	Untere Mühle, S.à r.l., Remich	19033
Rether Participations S.A., Luxembourg	19014	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	19010
Rether Participations S.A., Luxembourg	19014	Zirkon S.A.H., Luxembourg	19031
Sablon S.A., Mersch	19010		

SABLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch. R. C. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04640, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er avril 2003.

Pour SABLON S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011979.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

STREWILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés. R. C. Diekirch B 5.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 mars 2003, réf. DSO-AC00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2003. Signature.

(900476.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 2.787.256.115,- USD.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 68.213.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP (LUXEM-BOURG), S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011699.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 76.151.

_

EXTRAIT

En date du 30 juillet 2002, M. Pietro Stefanutti, résidant 21, Boulevard du Larvotto, MC-98000 Monaco, a démissionné de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011074.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

FIM EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 67.950.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011078.3/1157/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

FIM EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé. R. C. Luxembourg B 67.950.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011080.3/1157/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

MONDIA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 69.809.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011083.3/1157/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

PERALEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 47.476.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C n° 181 du 15 avril 1991.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2003.

PERALEX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(011593.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

NIFEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.187.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 447 du 11 septembre 1996. Le capital de la société a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour NIFEA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011212.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

NIFEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.187.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 447 du 11 septembre 1996. Le capital de la société a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour NIFEA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011211.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

NIFEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.187.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 447 du 11 septembre 1996. Le capital de la société a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour NIFEA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011209.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

NIFEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.187.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 447 du 11 septembre 1996. Le capital de la société a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour NIFEA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011208.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

INTRANET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.582.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011090.3/1157/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

BACCHUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.343.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011100.3/1157/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

EUROCOST, A.s.b.l., Association sans but lucratif (en liquidation).

Le liquidateur a établi les comptes au 28 février 2003 et rédigé son rapport indiquant les causes empêchant la clôture de la liquidation.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROCOST, a.s.b.l.

P. Laplume

le liquidateur

(011126.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO ASCELLA, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.594.

Le bilan 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(011286.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO ASCELLA, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.594.

Le bilan 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(011288.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO ASCELLA, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.594.

Le bilan 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(011289.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

RETHER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 45.457.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 599 du 16 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 2 mai 2000, dont les extraits ont été publiés au Mémorial C no 76 du 1er février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour RETHER PARTICIPATIONS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011224.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

RETHER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 45.457.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 599 du 16 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 2 mai 2000, dont les extraits ont été publiés au Mémorial C no 76 du 1er février 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour RETHER PARTICIPATIONS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011222.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co MATAR, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.596.

Le bilan 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01093 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011264.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co MATAR, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.596.

Le bilan 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01093 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011266.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co MATAR, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.596.

Le bilan 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC 01093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011265.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

TECNIMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 59.602.

Constituée avec siège social à Viganello (Suisse) en date du 22 décembre 1988, la société a transféré son siège social à Luxembourg et a adopté la nationalité luxembourgeoise suivant acte dressé par Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C no 508 du 18 septembre 1997, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 872 du 7 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour TECNIMONT INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(011230.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co ARCHID, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.593.

Le bilan 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01096 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011267.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co ARCHID, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.593.

Le bilan 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01096 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011273.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co ARCHID, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.593.

Le bilan 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO AC-01096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011275.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

TECH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.760.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(011623.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co DABIH, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.595.

Le bilan 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011290.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co DABIH, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.595.

Le bilan 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011291.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co DABIH, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.595.

Le bilan 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC01097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011292.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

ADEPAIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.643.

Le bilan au 31 décembre 2001, réf. LSO-AC03857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011310.4/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

MARBLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 65.415.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011419.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

MARBLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 65.415.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011420.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BILLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 39.329.

_ _

Le bilan au 30 juin 2002, réf. LSO-AC03860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011311.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BUSINESS MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.384.

Le bilan au 31 décembre 2001, réf. LSO-AC03863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011312.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BLIZZARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.243.

Le bilan au 30 juin 2002, réf. LSO-AC03868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011313.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

CAMOZE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.787.

Le bilan au 31 décembre 2001, réf. LSO-AC03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011315.4/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.951.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 février 2003

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour,

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 3 février 2003, M. Patrick Ehrhardt, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011624.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DALIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 67.432.

_

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 26 février 2003

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet à partir du 26 février 2003, M. Luca Checchinato, demeurant à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Conformément à l'article 7 des statuts, l'assemblée des actionnaires procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011626.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

TEMTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 49.797.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2003 à 16.00 heures à Luxembourg

1ère résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Robert Meisch de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

2ème résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Madame Marie-Paul Van Waelem, employée privée, demeurant au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée de 2006.

3ème résolution

L'Assemblée accepte la démission de FIDUPARTNER AG de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

4ème résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., en abrégé S.R.E. S.A., ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée de 2006.

5ème résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et de résilier à cet effet le contrat de domiciliation conclu avec UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. en date du 15 décembre 1994.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011668.3/643/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.197.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND S.A.

Signatures

(011679.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

MED COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 78.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour MED COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(011684.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

RESOURCE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.400,- EUR

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 67.678.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 4 mars 2002 que Claire Medlyn, réviseur d'entreprises, 2 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg, a cédé 120 parts sociales de la société RESOURCE REVISION, S.à r.l. (la Société), RESOURCE HOLDINGS LIMITED, établie au 12-14 Finch Road, Douglas, Isle of Man, Great Britain, a acquis 120 parts sociales de la société.

Les parts sociales de la société sont dès lors détenues comme suit:

Claire Medlyn	255 parts sociales
RESOURCE HOLDINGS LIMITED	245 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

RESOURCE REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011688.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

SAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint Urbain.

R. C. Luxembourg B 43.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour SAX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(011694.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 48.423.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., tenue à Luxembourg, 2 rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, le 24 mars 2003 qu'à l' unanimité:

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur, RESOURCE HOLDINGS Ltd DOUGLAS, Isle of Man avec effet au 20 mars 2003.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder décharge pleine et entière à RESOURCE HOLDINGS Ltd DOUGLAS, Isle of Man pour les actes accomplis dans le cadre de ses fonctions.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Paul Barker, administrateur de sociétés, demeurant au 74, Rue Principale, Sandweiler, Luxembourg.

Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour la société

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011689.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

LE CHEVALIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour LE CHEVALIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(011708.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

CAMPO-SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 64.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03631, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour CAMPO-SPORT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(011710.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.750.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

(011715.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BISHOP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.798.

Avec effet au 14 février 2003, la société à responsabilité limitée KPMG FINANCIAL ENGINEERING a dénoncé le contrat de domiciliation et a mis fin à son mandat de représentant fiscal.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour BISHOP INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011723.2/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer.

R. C. Luxembourg B 65.703.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

1) Le siège social de la société est transféré à:

L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer

(ancienne adresse

L-4945 Hautcharage, 11A, rue de Schouweiler)

Et lecture faite, les associés ont signé.

Hautcharage, le 27 mars 2003.

Signature

Les Associés

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011725.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

UNION BANK OF NORWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 22.374.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

UNION BANK OF NORWAY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(011752.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

CEGELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 53.493.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social le 15 novembre 2002

La séance est ouverte à 10.00 heures à Luxembourg.

Bureau: Paul Weis

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Paul Weis.

Secrétaire: Günther Leukart. Scrutateur: Véronique Mathis.

Exposé du Président:

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate que:

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 2.700 actions sur un total de 2.700 sont présentes ou valablement représentées.

- 2. Tous les actionnaires étant présents et/ou représentés, se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, il a donc été fait abstraction des convocations d'usage.
 - 3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 30 septembre 2002.
- 3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
- 4. Divers.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.

Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les comptes annuels et la proposition d'affectation du résultat au 30 septembre 2002.

Il demande à l'Assemblée d'accorder décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2002.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1. L'Assemblée approuve les comptes annuels.
- 2. L'Assemblée décide de reconduire à nouveau le bénéfice de l'exercice au montant de 419.709,10 €:

- Réserve légale	0
- Report à nouveau	- 794.876,88
- Distribution de dividende	0
- Total:	- 794 876 88

3. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04965. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011782.2/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

CEGELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.493.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 31 mars 2003.

CEGELEC S.A.

Signature

(011779.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

CEGELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.493.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC09967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 31 mars 2003.

CEGELEC S.A.

Signature

(011781.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 58.750.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

(011746.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.750.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

(011749.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. ROYAL & SUNALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.)

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 63.103.

In the year two thousand three, on the third of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ROYAL & SUNALLIANCE INVESTMENT MANAGE-MENT LUXEMBOURG S.A. (the Company), a public limited company, having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 63.103), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 10 February, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 March 1998 number 169.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a notarial deed of Maître Frank Baden, on 15 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 October 2000 number 713.

The Meeting was opened at 9.30 a.m.

with Sean O'Brien, Assistant Vice President Investor Services, Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Nora Aouinti, bank employee, Luxembourg.

The Meeting elected as srutineer Anne-Marie Reuter, avocat à la Cour, Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1. Change of denomination of ROYAL & SUNALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. into FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
 - 2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
- 3. Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation as a consequence of the change of denomination of the two SICAV ROYAL & SUNALLIANCE INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO and ROYAL & SUNALLIANCE GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO.
- 4. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to change the denomination of the share capital from ECU to Euro.
 - 5. Amendment of the last paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation.
 - 6. Miscellaneous.
- II.- That pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding eight thousand (8,000) Shares, that is to say 100% of the Shares issued and outstanding, are present or represented.
- III. That the whole ordinary share capital being present or represented at the present Meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That all the Shares of the Company are present or represented at the present Meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Meeting decides to change the denomination of the Company into FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Second resolution:

As a consequence of such change of denomination, article 1 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 1. Name. There exists a corporation in the form of a 'société anonyme' under the name of FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Third resolution:

As a consequence of the change of the denomination of the SICAV ROYAL & SUNALLIANCE INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO and ROYAL & SUNALLIANCE GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO, the Meeting decides to amend the fourth paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

'It may also perform distribution services for the investment companies FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO and FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO only as long as it remains manager of the assets of these investment companies.'

Fourth resolution:

The Meeting decides to change the denomination of the share capital of the Company from ECU to Euro. As a consequence hereof, the Meeting decides to amend the first two paragraphs of article 5 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

'The subscribed corporate capital is fixed at EUR 200,000 (two hundred thousand Euro), divided into 8,000 (eight thousand) registered shares with a par value of EUR 25 (twenty-five EUR) each, and may be increased in accordance with Article 6 hereof.

The authorized capital is fixed at EUR 625,000 (six hundred and twenty-five thousand EUR), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five EUR) each and may be increased in accordance with Article 6 hereof.'

Fifth resolution:

The Meeting decides to amend the last paragraph of article 16 so as to read as follows:

'The term personal interest, used in the previous paragraph, shall not be applied to the relations or interests that shall exist in any manner, any quality or in any title whatever, in relation with FRIENDS PROVIDENT and its directors or in relation with any other corporation or legal entity that the board of directors shall determine.'

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French Translation

L'an deux mille et trois, le trois mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ROYAL & SUNALLIANCE INVESTMENT MA-NAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social à 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 63.103) constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 mars 1998, numéro 169.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 Octobre 2000, numéro 713.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Sean O'Brien, Assistant Vice President Investor Services, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Nora Aouinti, employée de banque, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Marie Reuter, avocat à la Cour, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

- 1. Changement de la dénomination de la Société ROYAL & SUNALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. en FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
 - 2. Changement subséquent de l'article 1 des statuts.
- 3. Changement de l'article 3 des statuts suite au changement de dénomination des deux SICAV ROYAL & SUNAL-LIANCE INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO et ROYAL & SUNALLIANCE GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO.
 - 4. Changement de l'article 5 des statuts en vue de changer la dénomination du capital social de ECU en Euro.
 - 5. Changement du dernier paragraphe de l'article 16 des statuts.
 - 6. Divers.

- II. Qu'il appert de la liste de présence que deux (2) actionnaires détenant huit mille (8000) Actions, càd. 100% des Actions émises et en circulation, sont présents ou représentés.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution:

En raison de ce changement de dénomination, l'article 1 des Statuts est modifié et prend la teneur suivante:

Art.1er. **Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Troisième résolution:

En raison du changement de la dénomination des SICAV ROYAL & SUNALLIANCE INSTITUTIONAL MANAGE-MENT PORTFOLIO et ROYAL & SUNALLIANCE GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO, l'Assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 3 des Statuts qui prend la teneur suivante:

Elle peut également rendre des services de distribution pour les sociétés d'investissement à capital variable FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO et FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO, à condition qu'elle continue d'être gestionnaire de ces sociétés.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination du capital social de ECU en Euro. En raison de ce changement, l'Assemblée décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'Article 5 des Statuts qui prendront la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille EUR), représenté par 8.000 (huit mille) actions nominatives, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq EUR) chacune, et il pourra être augmenté en conformité avec les dispositions de l'Article six ci-après.

Le capital autorisé est fixé à un montant de EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille Euro) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq EUR) chacune, et il pourra être augmenté en conformité avec les dispositions de l'Article six ci-après.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 16 qui prendra la teneur suivante:

Le terme intérêt personnel, tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec FRIENDS PROVI-DENT et ses administrateurs ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée, celle-ci est aussitôt close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: S. O'Brien, N. Aouinti, A.M. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 2003, vol. 423, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2003. H. Hellinckx.

(011736.4/242/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 63.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2003. H. Hellinckx.

(011737.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

B2R, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.541.

Messieurs John Seil, Thierry Fleming et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet au 13 mars 2003.

AUDIEX S.A. a également démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 13 mars 2003. Le siège de la société est dénoncé avec effet au 13 mars 2003.

Le contrat de domiciliation conclue entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et B2R en date du 20 juillet 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011672.2/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BESSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 22.260.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mars 2003. A. Lentz.

(011519.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BESSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 22.260.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BESSA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 15 janvier 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 15 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 25 septembre 1990.

L'assemblée est présidée par Madame Virginie Marchegiani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1. Changement de la durée de vie de la société.
- 2. Adoption de l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding BESSA HOL-DING S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2002.
 - 3. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4. Conversion du capital souscrit de la société de seize millions de francs luxembourgeois (LUF 16.000.000,-) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2002, de sorte que le capital social sera fixé à trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf euros soixante-quatre cents (EUR 396.629,64), représenté par seize mille (16.000) actions, sans désignation de valeur nominale.
- 5. Augmentation du capital souscrit de la société, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation d'une partie de la réserve légale, d'un montant de trois cent soixante-dix euros trente-six cents (EUR 370,36) au montant arrondi de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 397.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions, sans désignation de valeur nominale.
- 6. Fixation du capital autorisé au montant de trois millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 3.970.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions, sans désignation de valeur nominale et autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital à l'intérieur des limites du capital autorisé.

- 7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions à prendre.
- 8. Suppression de l'article 8 des statuts et renumérotation des articles suivants.
- 9. Divers.
- I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - III. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La société ayant été constituée pour une durée de trente (30) ans à partir du jour de la constitution, l'assemblée décide de conférer à la société désormais une durée illimitée.

A la suite de cette modification, l'article 1, paragraphe 4, première phrase, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Paragraphe 4. Première phrase. La société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding BESSA HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1er juillet 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2002, le capital souscrit de la société de seize millions de francs luxembourgeois (LUF 16.000.000,-) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, de sorte que le capital social sera fixé à trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf euros soixante-quatre cents (EUR 396.629,64), représenté par seize mille (16.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation d'une partie de la réserve légale, d'un montant de trois cent soixante-dix euros trente-six cents (EUR 370,36) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf euros soixante-quatre cents (EUR 396.629,64) au montant arrondi de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 397.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé au montant de trois millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 3.970.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions, sans désignation de valeur nominale et autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 397.000,-) représenté par seize mille (16.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 3.970.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 11 février 2003, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Huitième résolution

L'assemblée décide la suppression de l'article 8 des statuts et la renumérotation des articles suivants. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Marchegiani, M. Maccioni, A. S. Baranski et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 février 2003, vol. 466, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2003.

A. Lentz.

(011518.4/221/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BLUE ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 76.223.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2003 que:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs restants, à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2006.

AUDIEX S.A., LUXEMBOURG est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2006.

Le siège de la société est transféré au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour extrait conforme

BLUE ANGEL S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011676.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 19, route d'Arlon.

R. C. Diekirch B 1.571.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2003, réf. DSO-AC00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mars 2003.

Signature.

(900466.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

BLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 19, route d'Arlon.

R. C. Diekirch B 1.571.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2003, réf. DSO-AC00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mars 2003.

Signature.

(900465.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

BLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 19, route d'Arlon.

R. C. Diekirch B 1.571.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2003, réf. DSO-AC00229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mars 2003.

Signature.

(900464.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

GT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 63.323.

AVIS RECTIFICATIF

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 septembre 2001, il y a lieu de lire:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

Signataires catégories A:

Monsieur Giuseppe Biestro, fiscaliste, demeurant à Turin (I)

Madame Giovanna Delogu, employée, demeurant à Caraglia (I)

Signataires catégories B:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011680.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

APROVIA GROUP HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 87.080.

Extrait de la résolution circulaire des associés en date du 4 mars 2003

Il résulte de la résolution circulaire des associés que:

- Monsieur Jean-Pierre Millet, né le 13 décembre 1957 à Annecy (France), demeurant au 32, avenue Georges Mandel, F-75016 Paris, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 mars 2003;
- Monsieur Pierre-Olivier Desplanches, né le 18 décembre 1973 à Caen (France), demeurant 56, place Saint Charles, F-75015 Paris, a été nommé comme gérant de catégorie B de la société avec effet et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour APROVIA GROUP HOLDING

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011685.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

GEOFOND HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 56.472.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mars 2002

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg et de la société FINIM LTD, 35-37 New Street, St Helier, JE2 3RA, Jersey, Channel Islands sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

GEOFOND HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011836.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 71.134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, tenue le 23 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal que:

L'Assemblée Générale a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes des exercices sociaux clos aux 30 septembre 2000, 2001 et 2002.

L'Assemblée Générale a décidé, malgré les pertes cumulées aux 30 septembre 2000, 2001 et 2002 dépassant la moitié du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée).

L'Assemblée Générale a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant les exercices sociaux clos aux 30 septembre 2000, 2001 et 2002.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a reconduit SHAPBURG LIMITED, QUENON INVESTMENTS LIMITED et LIFTWOOD IN-VESTMENTS LIMITED dans leurs fonctions d'administrateurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2003

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a reconduit THEMIS AUDIT LIMITED dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011695.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 21, avenue de la Liberté. H. R. Luxemburg B 31.093.

Protokoll Ordentliche Generalversammlung 17. März 2003

Ort: Luxemburg, 21, avenue de la Liberté

Beginn: 11.00 Uhr

Vorsitzender: Horst Baumann Protokollführer: Alexa Gasper Stimmenzähler: Maria Domma

Tagesordnung:

- 1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1. Januar 2002 31. Dezember 2002
- 2. Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002
- 3. Beschlußfassung über die Verwendung des Ergebnis vom Geschäftsjahr 2002
- 4. Fortführung der Gesellschaft
- 5. Entlastung des Verwaltungsrates
- 6. Entlastung des Wirtschaftsprüfers
- 7. Neuwahl des Verwaltungsrates
- 8. Bestellung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2003

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

EUR 457.700,00 HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, vertreten durch Bernd Sinnwell, autorisiert gemäß Vertretungsvollmacht vom 17. März 2003

EUR 2.300,00 LUXINIA S.A., Luxemburg, vertreten durch Stephan Schmitz, autorisiert gemäß Vertretungsvollmacht vom 17. März 2003

EUR 460.000,00

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlußfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 2

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 2002 und die Gewinn und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002.

7. Punkt 2

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Verlust des Geschäftsjahres von EUR 995.561,89 auf neue Rechnung vorzutragen.

Zu Punkt 4

Nach Erörterung der mittel- und langfristigen Ergebnisplanung beschliesst die Generalversammlung die Fortführung der Gesellschaft.

Zu Punkt 5

Herr Baumann beantragt, den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 6

Herr Baumann beantragt, den Wirtschaftsprüfer BDO LUXEMBOURG, S.à. r.l., zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Wirtschaftsprüfer ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 7

Die Generalversammlung wählt den Verwaltungsrat, der sich entsprechend der Wahl zukünftig wie folgt zusammensetzt:

Prof. Jörg-E. Cramer Präsident

Dr. Alfred Junker stellvertretender VR-Präsident Lothar Rafalski Administrateur-Délégué

Helmut A. Landwehr Albrecht Gohlke Eberhard Heck Axel Janik

Zu Punkt 8

Der Verwaltungsrat schlägt der Generalversammlung vor, die Bestallung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2003 im Hinblick auf noch zu klärende Fragen im Rahmen der neuen Prüfberichtsverordnung für Investmentfonds zu verschieben und die Entscheidung in einer später stattfindenden außerordentlichen Generalversammlung herbeizuführen.

Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 12.10 Uhr.

Luxemburg, den 17. März 2003.

H. Baumann / A. Gasper / M. Domma

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmenzähler

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04648. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011365.3/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ZIRKON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 11.730.

- 1. M. Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.
 - 2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,
- M. Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué (en remplacement de M. Bob Bernard), démissionnaire,
- M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur (en remplacement de M. Charles Lahyr, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 3 février 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour ZIRKON S.A.H.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011720.4/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

P.C.I. SERVICES, S.à r.I., Société à responsabilité limitée. Au capital de EUR 12.400,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.447.

_

Procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 27 mars 2003

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars, à quinze heures, au siège social,

Monsieur Panayiotis Chantzis,

propriétaire de la totalité des cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent (EUR 100,-) euros composant le capital social de la société P.C.I. SERVICES, S.à r.I.,

associé unique de ladite société,

I- A préalablement exposé ce qui suit:

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Panayiotis Chantzis, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

- II- A pris les décisions suivantes relatives à:
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- l'affectation des résultats de cet exercice.
- divers

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter la perte de EUR 6.198,72 de l'exercice, de la manière suivante:

«Affectation du résultat au compte de résultats reportés».

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique après lecture.

P.C.I. SERVICES, S.à r.I.

P. Chantzis

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011757.2/1039/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

P.C.I. SERVICES, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.447.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour P.C.I. SERVICES, S.à r.I.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(011755.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

SOGEPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.918.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

SOGEPA, S.à r.l.

Signature / Signature

Associé-Gérant / Gérant

(011773.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

UNTERE MÜHLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Au capital de EUR 13.000,-.

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus. R. C. Luxembourg B 80.266.

_

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 mars 2003

L'an deux mille trois, le vingt-cinq mars, à quinze heures cinquante, au siège social,

la société DR. KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A..

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gerd Dieter Bauer,

propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de cent trente (130) euros composant le capital social de la société UNTERE MÜHLE, S.à r.l.,

associé unique de ladite société,

- a pris les décisions suivantes relatives à:
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- l'affectation des résultats de cet exercice;
- divers

Première décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 au compte de résultats reportés.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à seize heures quinze.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique après lecture.

L'associé unique

DR. KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A.

G. D. Bauer

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011760.2/1039/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

UNTERE MÜHLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 80.266.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour UNTERE MÜHLE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(011758.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

LAURASIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 15.268.

En date du 20 mars 2003, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG», agissant en qualité d'agent domiciliataire, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R. C. Luxembourg numéro B 65.906, et la société LAURASIA HOLDING S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 15.268, ont décidé de résilier de commun accord la convention de services et de domiciliation conclue entre eux en date du 31 mai 2000, et ce avec effet au 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011827.2/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

MTO GULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Au capital de EUR 12.400,-.

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 48.551.

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 mars 2003

L'an deux mille trois, le vingt-cinq mars, à quatorze heures trente, au siège social,

la société B.U.G. INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A.,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gerd Dieter Bauer,

propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124) euros composant le capital social de la société MTO GULUX, S.à r.l.,

associé unique de ladite société,

a pris les décisions suivantes relatives à:

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- l'affectation des résultats de cet exercice;
- divers

Première décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 au compte de résultats reportés.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique après lecture.

L'associé unique

B.U.G. INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A.

G. D. Bauer

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011762.2/1039/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

MTO GULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 48.551.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour MTO GULUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(011761.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

CURVET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 85.204.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2003

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, avec effet au 18 décembre 2001.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

C. Bitterlich / S. Krancenblum

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011829.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

SERVEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6911 Roodt/Syre, 5, rue de Mensdorf. R. C. Luxembourg B 21.005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2002, vol. 170, fol. 18, case 6, réf. LSO-AD00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

SERVEX, S.à r.l.

Signature

(011789.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 37.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 décembre 2002

- La cooptation de Madame Laurence Mostade, employée privée, 1, rue de Mercher, L-9748 Eselborn en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.
- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, domiciliée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.
- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et de Madame Laurence Mostade, employée privée, 1, rue de Mercher, L-9748 Eselborn sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Certifié sincère et conforme

ALBRECHT HOLDING S.A.

A. Renard / J.-R. Bartolini

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011834.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

SILVER FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 60.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
 - La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social est converti en euros, de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.
- Autorisation est donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises cidessus, de procéder à la rédaction des statuts coordonnés et à leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

SILVER FINANCE SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011825.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

LOVISA HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont. H. R. Luxemburg B 41.276.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11. März 2003 geht hervor, dass eine Umstrukturierung der Gesellschaftsorgane vorgenommen wurde. Die Rücktrittsgesuche der Verwaltungsratsmitglieder Nico Schaeffer, Martine Gillardin und Gabriele Schneider sowie des Prüfungskommissaren Gerty Marter wurden angenommen. Volle und uneingeschränkte Entlastung wurde gewährt.

Wurden zu neuen Gesellschaftsorganen bestimmt:

Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Nicolas Schaeffer jr., Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 7. Dezember 1966, mit professionneller Anschrift in L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Herr Claude Geiben, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 16. September 1971, mit professionneller Anschrift in L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Herr Gilbert Hellenbrand, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 11. Februar 1956, mit professionneller Anschrift in L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.

Prüfungskommissar

- Herr Gérard Zappa, Gesellschaftsverwalter, geboren in Luxemburg, am 31. Mai 1931, wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 9A, boulevard du Prince Henri.

Das Mandat der Gesellschaftsorgane erfällt mit der Verabschiedung der Bilanz zum 31. Dezember 2005.

Luxemburg, den 11. März 2003.

Für gleichlautenden Auszug

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05393. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011840.3/535/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

LOVISA HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 41.276.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(011841.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BIG SMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 77.194.

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG SMÎLE S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 11 janvier 2001 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 77.194.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1) Acceptation de la démission de deux administrateurs.
- 2) Augmentation du nombre des administrateurs pour le porter de trois (3) à quatre (4) et nomination de trois nouveaux administrateurs.
 - 3) Modification de l'article 10 des statuts.
 - 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, ont pris les résolutions suivantes:

Première réesolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant à Luxembourg, des postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de trois (3) à quatre (4).

Sont nommé nouveaux administrateurs:

- Monsieur Fabio Massimo Vitali, administrateur de sociétés, né à Montevideo (Uruguay), le 4 décembre 1959, demeurant à J. Huguet, 3-5 à Esplugas (Espagne).
- Monsieur Gino Bruschi, administrateur de sociétés, né à Sarnano MC (Italie), le 15 mars 1959, demeurant à Via F. Corridoni, 130 à Pescara (Italie).
- Monsieur Danilo Di Cesare, administrateur de sociétés, né à Chieti (Italie), le 8 juin 1955, demeurant à Via F. Corridoni, 130 à Pescara (Italie).

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leur prédécesseur.

- Le conseil d'administration se compose désormais de la manière suivante:
- Monsieur Fabio Massimo Vitali, administrateur de sociétés, né à Montevideo (Uruguay), le 4 décembre 1959, demeurant à J. Huguet, 3-5 à Esplugas (Espagne).
- Monsieur Gino Bruschi, administrateur de sociétés, né à Sarnano MC (Italie), le 15 mars 1959, demeurant à Via F. Corridoni, 130 à Pescara (Italie).
- Monsieur Danilo Di Cesare, administrateur de sociétés, né à Chieti (Italie), le 8 juin 1955, demeurant à Via F. Corridoni, 130 à Pescara (Italie).
- La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S. à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui prendra fin le trente et un août deux mille six.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective des quatre (4) administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Gilotti, S. Marion, A.-S. Baranski, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2003, vol. 466, fol. 63, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 2003. A. Lentz.

(011767.4/221/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BIG SMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 77.194.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 2003. A. Lentz.

(011770.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

KEY COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 74.435.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 28 mars 2003 que le siège social a été transféré à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011838.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BORGO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

La gérance

Signatures

(011842.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

BWI - BEST WATCHES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.289.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

M. Schaeffer / A. Boccardo

Administrateur / Administrateur

(011843.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

MOTOTHEK ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 67, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.350.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 21 mars 2003, réf. DSO-AC00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2003.

Signature.

(900478.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

MOTOTHEK ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 67, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.350.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 mars 2003, réf. DSO-AC00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2003.

Signature.

(900479.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 34.600.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er avril 2003.

Pour IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011973.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 38.523.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04637, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er avril 2003.

Pour IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011974.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch. R. C. Luxembourg B 39.139.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04638, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er avril 2003.

Pour IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011975.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

IMMO E.V.P. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(900445.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2003.

MEBEL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch. R. C. Luxembourg B 85.476.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04639, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er avril 2003.

Pour MEBEL CONCEPT S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011977.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SUN FINANCE, Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 92.281.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) SUN CORPORATION LIMITED, registered under no. 104515C, a company incorporated under the Isles of Man Companies Acts 1931-1993, with registered office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, IM2 4LB, Isle of Man,
- 2) Mr Sukhmeet Singh Anand, company director, born on November 11, 1957 in New Delhi, India, residing at Flat 709, Wafi Residence, Dubai, United Arab Emirates,

both here represented by Mrs Nicole Reinert, private employee, with professional address at 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on March 14, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. Form and name.

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of SUN FINANCE (the «Company»).

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The address of the registered office may be transferred within the boundaries of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company.

Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects.

The corporate objects of the Company are (i) the holding of participations directly or indirectly, in any form what-soever, in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, securitisation or repackaging, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real and personal property and rights of all kinds, including, in particular, stock, bonds, mortgages, debentures, notes and other securities of any kind (including, without limitation, convertible bonds) and participations (including, without limitation, sub-participations) and other interests of any kind in loans to Luxembourg and foreign entities (including without limitation, transfers of loans) and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio including, without limitation, the exercise of and enforcement of all rights conferred by or incidental to the ownership of the assets described above. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form. It may issue bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, whether or not it receives valuable consideration therefor. The Company may further create security over some or all its assets in favour of any person providing finance to it.

The Company may enter into currency exchange and/or interest rate swap agreements, derivatives transactions and other hedging arrangements or similar arrangements. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange, interest rate risks or similar risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose, including, without limitation, the provision of managerial and other executive supervisory and consultant services for, or in relation to any activity in which the company is interested upon such terms as may be thought fit.

Art. 5. Share capital.

The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 31 (thirty-one) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares.

The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the share-holders of the Company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Friday of August each year at 4.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of share-holders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be share-holders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting.

The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors.

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

The board of directors of the Company may, from time to time, appoint any officers of the Company, including one or more general managers, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company.

Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors of the Company. Officers need not be but can be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given by the secretary or any director to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the

meeting. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another director as his proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of the board of directors pro tempore who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors.

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Company's corporate objects.

The directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by a resolution of the board of directors of the Company.

The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company.

Art. 14. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal or opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal or opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall have to ratify such transaction.

Art. 15. Delegation of powers.

The board of directors of the Company may appoint with the prior authorisation of the general meeting of the share-holders of the Company, a managing director (administrateur-délégué à la gestion journalière), who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

Art. 16. Binding signatures.

The Company will be bound, in any circumstances, by the joint signature of any two directors of the Company or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been duly delegated by the board of directors of the Company.

Art. 17. Statutory auditor.

The operations of the Company, shall be supervised by a statutory auditor, or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six years.

The statutory auditor will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders of the Company immediately following the formation of the Company. The statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on 1st April of each year and shall terminate on 31st March of the following year.

Art. 19. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of director of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company.

Art. 20. Dissolution and liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments.

These articles of incorporation may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the act of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»).

Art. 22. Applicable law.

All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

- 1. The first financial year shall begin today and it shall end on 31st March, 2004.
- 2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in August 2004.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1) SUN CORPORATION LIMITED, prenamed	1 share
2) Mr Sukhmeet Singh Anand, prenamed	30 shares
Total:	31 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these articles of incorporation comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand and five hundred (2,500.-) euros.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by an unanimous vote:

- (i) That the number of directors of the Company be set at three.
- (ii) That the number of statutory auditors of the Company be set at one.
- (iii) That there be appointed as members of the board of directors of the Company:
- a) Mr Sukhmeet Singh Anand, company director, born on November 11, 1957 in New Delhi, India, residing at Flat 709, Wafi Residence, Dubai, United Arab Emirates,
- b) Mrs Melina Wilby, company director, born on December 26, 1968 in Madras, India, residing at 2, Rajavelli Mudali Street, Kassi Mode, Madras Tamilnadu 600013, India, and
- c) Mr Claude Schmit, company director, born on March 8, 1947 in Luxembourg, with professional address at 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - (iv) That there be appointed as statutory auditor of the Company:
- EURO REVISION, R. C. Luxembourg B n° 73.019, a company with registered office at 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- (v) That the mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting deciding upon the accounts of the financial year 2007-2008.
- (vi) That the board of directors is authorized to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its members.
 - (vii) That the registered office of the Company is fixed at 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SUN CORPORATION LIMITED, enregistrés sous le no. 104515C, une société constituée sous les «Isles of Man Companies Acts 1931-1993», avec siège social à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, IM2 4LB, Ile de Man,
- 2) Monsieur Sukhmeet Singh Anand, administrateur de société, né le 11 novembre 1957 à New Delhi, Inde, demeurant au Flat 709, Wafi Residence, Dubai, Union des Emirats Arabes,

tous les deux ici représentés par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privée données le 14 mars 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Forme et dénomination.

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SUN FINANCE (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans les limites de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est établie pour une période indéterminée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objets.

La Société a pour objets (i) la prise de participations, par voie directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, titrisation ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de propriété matérielle ou intellectuelle et droits de tous genre, y compris, en particulier, de titres, obligations, hypothèques, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces (comprenant, entre autres, des obligations convertibles) et participations (comprenant, entre autres, des sous-participations) et autres intérêts de tous genre dans des prêts à des entités luxembourgeoises ou étrangères (comprenant, entre autres, le transfert de prêts) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille comprenant, sans limitation, l'exercice et la réalisation de tous droits conférés par, ou relatifs à la possession des actifs décrits ci-dessus. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations, et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société, indépendamment du fait que la Société reçoit une rémunération adéquate ou non pour ces garanties. La Société pourra en outre créer des sûretés portant sur quelques uns ou tous ses avoirs en faveur de toute personne lui procurant des actifs.

La Société peut effectuer des opérations de change en devise et/ou des opérations d'échange d'intérêt (swaps), des opérations y dérivées et autres opérations de couverture de risque (hedging), ou des opérations similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, ceci inclut des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques similaires.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social, comprenant, entre autres, la prestation de services de gestion et autres services de contrôle et de consultation pour, ou en relation avec toute entité dans laquelle la Société a des intérêts.

Art. 5. Capital.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaire de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ciaprès.

Art. 6. Actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires.

Toute l'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'août de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et affirment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale.

Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des votes un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut nomme un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Le conseil d'administration peut, s'il y a lieu, nommer des fondés de pouvoir de la Société, comprenant un ou plusieurs directeurs généraux, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société.

De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir ne sont pas nécessairement administrateurs ou actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas disposé

autrement dans les Statuts, les fondés de pouvoir ainsi nommés auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné par le secrétaire ou par tout administrateur à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration, et s'ils affirment avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour selon les formes prescrites. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par le moyen d'une communication téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et délibérer dûment, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur pro tempore qui en aura assumé la présidence ou par deux autres administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration aura les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique de la Société ainsi que l'exécution de tous les actes de disposition et d'administration de la Société ne dépassant pas l'objet social.

Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations, en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, aux fondés de pouvoir de la Société.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat, ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui serait administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel ou contraire dans quelque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel ou contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut nommer, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, un administrateur-délégué à la gestion journalière, qui aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

La Société sera engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration de la Société.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société, seront surveillées par un commissaire aux comptes désigné par les Statuts ou dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire statutaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans.

Le commissaire statutaire sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le premier commissaire statutaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires de la Société suivant immédiatement la constitution de la Société. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 18. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1er avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est prévu ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule et à sa discrétion de la répartition des dividendes quand elle le jugera opportun et conforme à l'objet et à la politique générale de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et devront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration de la Société.

Art. 20. Dissolution et liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptés dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires.

Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

Art. 22. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 mars 2004.
- 2. La première assemblée générale des actionnaires de la Société sera tenue au mois d'août 2004.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) SUN CORPORATION LIMITED, préqualifiée	
2) M. Sukhmeet Singh Anand, préqualifié	30 actions
Total:	31 actions

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, en constate expressément l'accomplissement et confirme également que les articles des statuts tel qu'énumérés ci-dessus sont rédigés en conformité avec l'article 27 de la Loi de 1915.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se reconnaissant dûment convoqués se sont immédiatement constitués en assemblée générale des actionnaires.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) Le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois.
- (ii) Le nombre de commissaires au compte de la Société est fixé à un.
- (iii) Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Sukhmeet Singh Anand, administrateur de société, né le 11 novembre 1957 à New Delhi, Inde, demeurant au Flat 709, Wafi Residence, Dubai, Union des Emirats Arabes,
- b) Madame Melina Wilby, administrateur de société, née le 26 décembre 1968 à Madras, Inde, demeurant au 2, Rajavelli Mudali Street, Kassi Mode, Madras Tamilnadu 600013, Inde, et
- c) Monsieur Claude Schmit, administrateur de société, né le 8 mars 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - (iv) Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

EURO REVISION, R. C. Luxembourg B n° 73.019, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- (v) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007-2008.
 - (vi) Le siège social de la Société est fixé au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes, qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 45, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(011477.3/230/520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

OPUS MAJOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 33.619.

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OPUS MAJOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 381 du 16 octobre 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 390 du 13 août 1996.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent mille (200.000) actions ayant eu une valeur nominale de dix mille (10.000,-) lires italiennes chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur de deux milliards (2.000.000.000,-) de lires italiennes, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 1.032.913,79 divisé en 200.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de 86,21 euros pour le porter à 1.033.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération par incorporation de bénéfices reportés.
 - 4. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 10.000.000,-.
- 5. Renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.
 - 6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
 - 7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à un million trente-deux mille neuf cent treize euros soixante-dix-neuf cents (1.032.913,79), divisé en deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale avec effet au 1er janvier 2002.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre-vingt-six euros vingt et un cents (86,21) pour le porter de son montant actuel d'un million trente-deux mille neuf cent treize euros soixante-dix-neuf cents (1.032.913,79) à un million trente-trois mille euros (1.033.000,-) euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de quatre-vingt-six euros vingt et un cents (86,21) a été entièrement libéré par incorporation de bénéfices reportés à due concurrence.

La réalité des bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société établi au 31 octobre 2002 et par un certificat du commissaire aux comptes du 13 mars 2003.

Troisième résolution

Il est créé un nouveau capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 2.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé est renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans.

Cinquième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.033.000,- (un million trente-trois mille euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'assemblée du 19 mars 2003, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(011702.3/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

OPUS MAJOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 33.619.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 298 du 19 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(011703.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

FORTIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registerd office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 92.327.

STATUTES

In the year two thousand three, on the thirteenth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SKERRY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands having its registered office in Atlantic Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, Registration of Road Town under the number 515923.

duly represented by Mr Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11, 2003

2) Mr Carl Willy Albert Speecke, Relationship Manager, born in Kortrijk (Belgium), on 5th March 1964, residing at 4 rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg,

duly represented by Mr Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11, 2003.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declare organized among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of FORTIER HOLDING S.A..
 - Art. 2. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended Law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

The address of the registered office may be transferred within the town limits of Luxembourg-City by simple resolution of the Board of Directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The company may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors.

The company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least 20% of the company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Thursday of April at 9 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 9. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. According to article 60 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The company will be bound by the joint signature of the chairman and one director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

F. Financial year - Profits

- **Art. 16.** The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.
- **Art. 17.** From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 on holding companies, and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31 2003
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2004.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) SKERRY LIMITED, prenamed: three hundred nine shares	309
2) Carl Speecke, prenamed: one share	1
Total of shares: three hundred ten	310

All the shares have been partly paid up so that the amount of twenty five thousand euros (EUR 25,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand et five hundred euros (EUR 2,500.-).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly convened, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
- 2. The following persons are appointed as directors:
- a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, under the number B 64.474;
- b) Mr Carl Willy Albert Speecke, Relationship Manager, born in Kortrijk (Belgium) on 5th March 1964, residing at 4, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg.
- c) Mr Jean-Christophe Dauphin, Client Officer, born in Nancy (France), on 20th November 1976, residing at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
 - 3. The following person is appointed statutory auditor:

COMCOLUX S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 58 545.

- 4. The address of the Company is set at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2007.
- 6. The general meeting, according to article 60 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SKERRY LIMITED, une société de droit des lles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social à Atlantic Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 515923,

dûment représentée par Monsieur Laurent Fisch, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2003.

2) Monsieur Carl Willy Albert Speecke, Relationship Manager, né à Kortrijk (Belgique), le 5 Mars 1964, demeurant 4, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg,

dûment représentée par M. Laurent Fisch, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2003.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FORTIER HOLDING S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer

provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Le siège social de la société peut être transféré à l'intérieur des limites de la ville de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2e jeudi du mois d'Avril à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La société sera engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bénéfices

- **Art. 16.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 Décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:	
1) SKERRY LIMITED, prénommé: trois cent neuf actions	309
2) Mr Carl Speecke, prénommé: une action	1
Total des actions: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été partiellement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente et un mille euros (EUR 31,000.-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2,500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et le nombre des commissaires à un.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 64.474.
- b) Monsieur Carl Willy Albert Speecke, Relationship Manager, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant 4, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg.
- c) Monsieur Jean-Christophe Dauphin, Client Officer, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant à 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
 - 3. A été nommée commissaire aux comptes:

La société COMCOLUX S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 58 345.

- 4. L'adresse de la société est au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2007.
- 6. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Fisch, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, vol. 16CS, fol. 68, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

G. Lecuit.

(011766.3/220/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.